



COMPTE-RENDU DE LA CAP DES GREFFIERS du 5 septembre 2024 : **Suites du protocole d'accord, NBI, primes JO, conditions de travail...**

Ce 5 septembre, s'est tenue la 3^{ème} CAP des Greffiers de l'année présidée par Madame Sylvie BERBACH, Sous-Directrice des ressources humaines des greffes.

Dans sa déclaration liminaire, l'UNSa SJ a porté, et rappelé, certains sujets d'actualité, auxquels la Directrice a répondu :

Sur la mise en œuvre du protocole d'accord :

La situation politique du pays (gouvernement démissionnaire) ne permet le traitement d'aucun dossier, hors affaires courantes, ce qui impacte également la publication, par le Conseil d'Etat, des décrets présentés dans le cadre du protocole d'accord.

Un point sur cette question sera fait lors de la réunion du 17 septembre dans le cadre du Comité de suivi avec les signataires du protocole, y compris concernant les greffiers fonctionnels au regard de la disparition du statut d'emploi prévue dans le projet de décret.

Primes JO :

L'UNSa SJ, rappelant l'absence d'information sur le versement des primes JO, Madame la Sous-Directrice a indiqué qu'il était encore trop tôt pour avoir une vision globale de la situation sur le surcroît d'activité qui génère l'attribution de la prime, les Jeux Paralympiques étant toujours en cours.

Déplafonnement des heures supplémentaires :

L'UNSa SJ a relancé la Direction des Services Judiciaires sur le déplafonnement des heures supplémentaires au-delà de 25 heures lorsque celles-ci sont rendues nécessaires par l'activité et l'actualité judiciaires. Il nous est répondu que cette décision, qui peut être effectivement accordée en raison de circonstances exceptionnelles, relève des chefs de Cour. Concernant Marseille, elle fera le point avec les chefs de cour du ressort d'Aix-en-Provence pour savoir ce qu'il a été décidé suite à la demande présentée par la juridiction en juillet 2023 après l'augmentation d'activité en lien avec les émeutes.

NBI :

Madame la Sous-Directrice avait reconnu en mai dernier que la revendication portée par l'UNSa SJ est un vrai sujet et nous assurait porter prochainement auprès de la Fonction Publique, via le Secrétariat général, cette révision de la cartographie de la NBI qui sera impactée par les recrutements à venir de greffiers. La situation n'a pas évolué depuis la dernière CAP.

L'UNSa SJ regrette que ce dossier soit traité tardivement, après plusieurs mois d'exercice de leurs fonctions par les collègues concernés et qu'après plusieurs relances de notre part, ce dossier n'avance toujours pas !

Indemnitaire des stagiaires issus de l'examen professionnel :

L'UNSa SJ a de nouveau relancé la DSJ sur la question de la baisse d'IFSE de ces collègues lorsqu'ils deviennent stagiaires. La Sous-Directrice nous a indiqué que la question était toujours en cours d'analyse par ses services.

Sur les nombreux refus de congés formation :

La DSJ reconnaît une enveloppe budgétaire contrainte. L'UNSa SJ regrette que l'évolution professionnelle des greffiers, fonctionnaires d'expertises, ne soit pas suffisamment valorisée par le Ministère alors que d'autres

administrations font le choix d'accompagner activement les transitions professionnelles, de faciliter les mobilités et plus largement de diversifier les expériences et parcours professionnels au travers de l'utilisation des CPF.

Sur les conditions de travail :

Aux alertes de l'UNSa SJ qui dénonce la souffrance des agents, la DSJ répond qu'elle est consciente du malaise qui touche les greffiers. Elle rappelle la création d'un bureau « Santé, Qualité de Vie au travail et Handicap », la mise en œuvre du réseau des psychologues cliniciens, la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques professionnels et l'engagement de futurs travaux pour lutter contre les audiences tardives.

Sur le choix de poste des stagiaires :

La sous-directrice reconnaît que le choix de poste doit se faire en présentiel, tant pour les stagiaires que pour ses équipes (distanciel beaucoup plus lourd à gérer). Elle indique que les choix de postes organisés en distanciel ces dernières semaines s'expliquent par l'organisation d'événements culturels sur Dijon qui a réduit la capacité hôtelière de la ville, cumulée à l'augmentation du nombre de promotions accueillies à l'ENG.

Sur le défaut d'attractivité du concours de greffiers dénoncé par une organisation syndicale :

La DSJ indique que pour elle, il s'agit de mauvaise foi : 6 000 candidats se sont inscrits au prochain concours publié en 2024, un record depuis plus de 10 ans, et ce, à l'heure où tous les concours de la Fonction Publique connaissent une désaffection (cf enquête DGAFP). Le taux important de désaffection pointé par la CGT correspond aux concours 2023, seule année où deux concours ont été organisés au cours de l'année. L'organisation de deux sessions s'est donc traduite par un taux de déperdition mécaniquement plus important que les autres années, d'autant que l'organisation d'un deuxième concours avant la publication des résultats de la première session a encouragé des candidats qui ne se savaient pas encore admis à se ré-inscrire à la deuxième session. Elle précise aussi que les épreuves ont eu lieu en plein mouvement social au sein des greffes. Pour la Sous-directrice, ces éléments d'analyse permettent d'expliquer ce taux de déperdition plus important en 2023, non confirmé en 2024, bien au contraire du fait du nombre d'inscriptions records cette année. Elle rappelle que le protocole a aussi pour objet d'attirer des étudiants en droit compétents. Elle indique que la création du cadre greffier n'est pas une scission du corps, mais une valorisation du parcours de carrière avec une forte reconnaissance indiciaire et indemnitaire.

Lors de cette CAP ont été examinés :

- les recours relatifs à des refus de congés formation et mobilisation de compte personnel de formation ;
- les dossiers de prolongation de stage ou de non titularisation des greffiers stagiaires issus des promotions B2023C01 et B2022C02 ;
- les recours sur évaluation professionnelle des greffiers.

Sur les recours évaluation :

Certains recours présentés à la CAP ont été déclarés irrecevables. En effet, les recours sont soumis à un formalisme rigoureux et il est dommage que des irrecevabilités soient constatées alors qu'il y avait matière à plaider sur le fond. L'UNSa SJ invite les greffiers qui souhaitent faire des recours sur leur évaluation à saisir en amont une organisation syndicale (la 1ère organisation syndicale de préférence !). Il convient de nous saisir dès la préparation d'un recours hiérarchique afin que l'on puisse vous conseiller au mieux.

L'UNSa SJ, toujours présente à vos côtés, vous informe, fait entendre votre voix et défend vos droits lors des CAP !

Les élus UNSa Services Judiciaires à la CAP des greffiers
Catherine SOLIVELLAS, Isabelle FERNANDEZ,
Franck LE GUERN, Sandra CHARLIER, Caroline LARCHE,
Gilles LARIVIERE, Guilaine LEFEBVRE, Marina GARCIA

Et leur expert Caroline BARTHEL